

L'an deux mil vingt-deux, le treize avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal de la commune de Condé-sur-Sarthe se sont réunis Salle du Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe, en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Sophie LEMÉE, Maire et sur la convocation adressée le sept avril 2022.

Étaient présents : Anne-Sophie LEMÉE, Stéphane FOURNIER, Luc BUFFLER, Didier BRUNEAU, Vincent TOREAU, Holger TESKE, Laëtitia TROU, Chantal MÉZANGES, Jean-Michel PAREIN, Nathalie PATRY, Marie-Claire VIOT, Caroline ENOUF, PAVÉ Michelle.

Monsieur Patrick BERCON donne pouvoir Monsieur Luc BUFFLER  
Monsieur Matthieu SCHELLES donne pouvoir à Monsieur Vincent TOREAU  
Monsieur Yves-Marie LE TROQUER donne pouvoir Monsieur Luc BUFFLER  
Monsieur Vincent LE BLANC donne pouvoir Madame Marie-Claire VIOT  
Madame Gwenaëlle OUVRARD donne pouvoir Madame Caroline ENOUF  
Madame Catherine JAMET donne pouvoir à Madame Anne-Sophie LEMÉE

Monsieur Sylvain BIDARD, Madame Delphine BLANCHARD, Monsieur Ghislaine CHESNOT sont absents excusés.

Madame Marie-Claire VIOT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion en date du 16 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

### **ORDRE DU JOUR :**

- **N°13042022 01: Subvention Centre Communal d'Action Sociale pour 2022 :**

Madame LEMÉE, Maire, propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 4 300€ au Centre Communal d'Action Sociale afin d'équilibrer le budget CCAS pour l'année 2022.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*  
*-allouer une subvention de 4 300€ au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2022,*  
*-inscrire cette dépense à l'article 657362,*  
*-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

- **N°13042022 02 : Demande de subvention:**

Madame LEMÉE, Maire, présente une demande de subvention sollicitée par l'association des Montgolfières Club de l'Orne.

Il est proposé d'allouer la somme de 60€ au titre de l'année 2022.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*

*-allouer une subvention de 60€ à l'association des Montgolfières Club de l'Orne*

*-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°13042022 03: Parrainage Prix de Condé-sur-Sarthe :**

Monsieur BUFFLER, Adjoint au Maire, fait part au Conseil Municipal d'une proposition de renouvellement de demande de parrainage formulée par la Société des Courses d'Alençon pour le prix de Condé-sur-Sarthe qui se tiendra Dimanche 15 mai 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler ce parrainage et d'allouer une subvention de 120€ pour l'année 2022.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de :*

*-accorder une subvention de 120€ à la Société des Courses au titre de l'année 2022.*

*-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°13042022 04: Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022:**

Madame LEMÉE présente l'évolution de la fiscalité pour les années 2021 et 2022.

La commission des Finances réunie le 07 avril 2022 propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale afin de ne pas alourdir la pression fiscale sur les Condéens.

		2021	2022
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>base d'imposition prévisionnelle</b>	3 063 000,00 €	3 185 000,00 €
	<b>taux</b>	30,57%	30,57%
	<b>produit</b>	936 359,00 €	973 655,00 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>base d'imposition prévisionnelle</b>	58 500,00 €	59 100,00 €
	<b>taux</b>	9,76%	9,76%
	<b>produit</b>	5 710,00 €	5 768,00 €
<b>Allocations compensatrices taxe foncière</b>		9 206,00 €	9 701,00 €
<b>Contribution coefficient correcteur</b>		581 840,00 €	603 378,00 €
<b>Montant total prévisionnel au titre de la fiscalité locale</b>		<b>365 874,00 €</b>	<b>387 236,00 €</b>

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*  
*- voter les taux d'imposition suivants : taxe foncière sur le bâti : 30.57% ; taxe foncière sur le non-bâti : 9.76%.*  
*- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°13042022 05: Approbation du compte de gestion 2021 : budget communal:**

Madame LEMÉE, Maire, rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Madame LEMÉE présente le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*  
*- approuver le compte de gestion de la commune dressé par le comptable public pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

• **N°13042022 06: Vote du compte administratif 2021 : budget communal :**

Sous la présidence de Monsieur TOREAU, Conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement :**

-Résultat de l'exercice 2021:	+ 175 475.13€
-Résultats antérieurs reportés:	+ 1 022 798.29€
-Résultat de clôture 2021 :	+ 1 198 273.42€

**Investissement :**

-Résultat de l'exercice 2021 :	- 101 850.08€
-Résultat antérieurs reportés :	+ 19 049.12€
-Restes à réaliser 2021 :	- 102 943.86€
-Besoin de financement :	+ 185 744.82€

*Hors la présence de Madame le Maire et sous la présidence de Monsieur TOREAU, Conseiller municipal délégué, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*

- adopter le compte administratif 2021,*
- constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,*
- reconnaître la sincérité des restes à réaliser,*
- arrêter les résultats tels que résumés ci-dessus.*

• **N°13042022 07 : Affectation du résultat 2021 : budget communal :**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant que le compte administratif 2021 fait apparaître un solde d'excédent de fonctionnement de 1 198 273.42€ et un besoin de financement de la section d'investissement de 185 744.82€

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*

- affecter en report de fonctionnement (article 002) : 1 012 528.60€,*
- affecter en excédent de fonctionnement (article 1068) : 185 744.82€,*
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°13042022 08 : Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe :**

Madame LEMÉE, Maire, informe le Conseil Municipal que l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales crée par la loi Engagement et Proximité impose désormais aux communes la réalisation d'un document établissant « un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Ainsi, pour 2021, l'état annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe est le suivant :

NOM - PRÉNOM	FONCTION	MONTANT ANNUEL (en euros brut)
LEMÉE Anne-Sophie	Maire	17 100.84€
FOURNIER Stéphane	Adjoint au Maire	6 562.08€
JAMET Catherine	Adjointe au Maire	6 562.08€
BUFFLER Luc	Adjoint au Maire	6 562.08€
TOREAU Vincent	Conseiller municipal délégué	2 333.64€
BRUNEAU Didier	Conseiller municipal délégué	2 333.64€
ENOUF Caroline	Conseillère municipale déléguée	2 333.64€

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :  
-prendre acte de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe.*

• **N°13042022 09: Vote du budget primitif 2022 :**

Madame LEMÉE, Maire, présente au Conseil Municipal les propositions d'inscriptions budgétaires au budget primitif 2022 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses : 2 186 177.23€

Chapitre 011 - charges à caractère général : 567 572.77€  
Chapitre 012 - charges de personnel : 505 150.00€  
Chapitre 014 - atténuation de produits : 197 681.00€  
Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 756 295.78€  
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante : 97 912.00€  
Chapitre 66 - charges financières : 17 000.00€  
Chapitre 67 - charges exceptionnelles : 10 000.00€  
Chapitre 042 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 34 565.68€

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Recettes : 2 186 177.23€

Chapitre 002 - excédent antérieur reporté : 1 012 528.60€  
Chapitre 70 - ventes de produits : 28 974.00€  
Chapitre 73 - impôts et taxes : 777 351.00€  
Chapitre 74 - dotations et subventions : 354 823.63€  
Chapitre 75 - produits de gestion courante : 12 500.00€

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> – Dépenses :	1 056 849.40€
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées :	54 000.00€
Chapitre 21 - immobilisations corporelles :	782 548.44€
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> – Recettes :	1 056 849.40€
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement :	756 295.78€
Chapitre 10 - dotations et fonds divers :	217 653.24€
Chapitre 13 - subventions d'investissement :	11 794.26€
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées :	1 984.00€
Chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections :	34 565.68€

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter à l'unanimité le Budget Primitif 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, à :*

- FONCTIONNEMENT :	2 186 177.23€
- INVESTISSEMENT :	1 056 849.40€

*-Dont un excédent antérieur reporté de fonctionnement au compte 002 de 1 012 528.60€.*

• **N°13042022 10: Tableau du personnel 2022 :**

Madame LEMÉE, Maire, présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

Filière administrative :

- 1 attaché territorial à temps complet
- 2 adjoints administratifs à temps complet

Filière technique :

- 1 agent de maîtrise à temps complet
- 1 adjoint technique à temps non complet
- 1 adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 3 adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet

Filière sociale :

- 2 agents spécialisés principaux de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*

- approuver le tableau des effectifs tel que présenté par Madame le Maire,*
- autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

• **N°13042022 11: Fonds de solidarité pour le logement 2022 :**

Madame LEMÉE, Adjoint au Maire, rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le Fonds de Solidarité Logement et le Fonds d'Aide aux Jeunes sont placés sous la responsabilité du Conseil Départemental de l'Orne et la loi du 13 août 2004

relative aux responsabilités locales laquelle prévoit la possibilité pour les collectivités territoriales de participer aux financements de ces fonds.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations locatives (dépôt de garantie, dette de loyer, charges comprises, assurance du logement, impayés de facture d'eau, énergie et de téléphone).

Pour 2022, le Conseil Départemental de l'Orne propose qu'il soit apporté une contribution sur la base de 0.60€ par habitant pour le F.S.L. et 1.64€ par jeune pour le F.A.J.

Madame LEMÉE précise que lors de la séance du 14 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé au titre de l'année 2021 de verser une contribution sur la base de 0,60 € par habitant.

Il est proposé de reconduire la contribution sur la base de 0.60€ par habitant

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*  
*-verser une contribution au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement en 2022 sur la base de 0.60€ par habitant.*  
*-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

*Le nombre d'habitants pris en compte pour la détermination du Fonds de Solidarité Logement au titre de l'année 2022 sera celui retenu par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à savoir 2538 habitants soit une contribution de 1 522.80€.*

• **N°13042022 12: Demande d'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales :**

Madame le Maire présente la demande de Monsieur Frédéric LURSON d'exercer une activité de vendeur ambulant de différents pains bio au levain naturel cuits au four à bois avec des farines issues de céréales cultivées dans le Perche.

Il sollicite une place sur le parking de la salle polyvalente les vendredis de 16h00 à 21h00.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :*  
*-autoriser Monsieur Frédéric LURSON à exercer son activité de vendeur ambulant de différents pains bio au levain naturel cuits au four à bois avec des farines issues de céréales cultivées dans le Perche sur le parking de la salle polyvalente les vendredis de 16h00 à 21h00 moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 50€.*  
*-autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.*

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au Mercredi Juin 2022.

<b>Numéro d'ordre</b>	<b>Objet de la délibération</b>
13042022_01	Subvention Centre Communal d'Action Sociale pour 2022
13042022_02	Demande de subvention
13042022_03	Parrainage Prix de Condé-sur-Sarthe
13042022_04	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022
13042022_05	Approbation du compte de gestion 2021 : budget communal
13042022_06	Vote du compte administratif 2021 : budget communal
13042022_07	Affectation du résultat 2021 : budget communal
13042022_08	Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Condé-sur-Sarthe
13042022_09	Vote du budget primitif 2022
13042022_10	Tableau du personnel 2022
13042022_11	Fonds de solidarité 2022
13042022_12	Demande d'utilisation du domaine public communal à des fins commerciales

LEMÉE AS.

FOURNIER S.

BUFFLER L.

BRUNEAU D.

TOREAU V.

TESKE H.

TROU L.

MÉZANGES C.

PAREIN J.M

PATRY N.

VIOT M.C

ENOUF C.

PAVÉ M.